



Délégation du Nord

en partenariat avec



**La Journée Nationale des Rêves :
Dimanche 8 octobre 2017
Devenez « faiseur de rêves »
en participant au parrainage d'un rêve**

« Sur le chemin des rêves » : A son rythme, chaque marcheur ou groupe de marcheurs peut prendre part à cette opération, **en solidarité avec un enfant très gravement malade**, selon l'organisation suivante :

- Randonnée familiale de 5, 7 ou 10 km (**circuit des Bonniers**) :
 - Rendez-vous Base de loisirs de Willems (au cœur de la vallée de la Marque)
 - Départs libres de 9h à 11h
 - Pique-nique sorti du sac possible à la fin du parcours
- Inscription auprès des représentants de l'association :
 - par tél. ou e-mail auprès de REVES (contact ci-dessous)
 - sur le lieu de départ
- Déroulement selon la «**méthode du Petit Poucet**» :
 - Choisir une pierre (1)
 - Facultatif : faire un don au choix. Minimum souhaité 5 € (2)
 - Noter au feutre, sur la pierre, le prénom de l'enfant qu'on choisit de parrainer (1)
 - Emprunter le « chemin des rêves »
 - Déposer symboliquement la pierre sur le parcours, à l'endroit défini par l'organisation.

(1) : l'association « Rêves » fournit sur place les pierres nécessaires et une liste de rêves d'enfants très gravement malades à parrainer.

(2) : Espèce ou chèque à l'ordre de « l'association Rêves ». Pour un don égal ou supérieur à 10€, un reçu fiscal sera envoyé à tout donateur qui aura rempli une fiche (fournie par l'association « Rêves ».) 66% de ce don est déductible des impôts.

**Rejoignez-nous à la marche solidaire
« Sur le chemin des rêves... »**

Contact Rêves - Antenne de Lille
Luc Delahousse
Tél. 06 48 76 01 30
reveslille@reves.fr